

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

DU 25 mars 2010

n° 27

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Subvention au lycée agricole de Thuré pour une mission au Burkina Faso.

Mesdames, Messieurs,

Onze élèves (dont 2 Châtelleraudais) et 2 professeurs ont participé en février 2010 à une mission du lycée agricole de Thuré au Burkina Faso. Cette action, préparée depuis 2008, répond aux objectifs d'éducation au développement et de formation professionnelle des porteurs du projet. Des techniques agricoles innovantes sont mises en œuvre au cours de chantiers associant français et burkinabé. L'action menée par le lycée agricole de Thuré préfigure un partenariat durable impliquant étudiants, enseignants et professionnels. Deux journées du programme réalisé ont été consacrées à la visite d'exploitations de maraîchages à Kaya et à une rencontre avec le comité local des jumelages de Kaya et la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique de la Région Centre Nord. Ce service de l'Etat burkinabé est en effet à la recherche de partenaires techniques pour la formation des agriculteurs dans la région de Kaya.

Le projet a été financé par la région Poitou Charentes, le Conseil Général de la Vienne et diverses fondations privées (Crédit Agricole, Fondation Xavier Bernard). La participation de la commune de Châtellerault s'élève à 400€ (soit 2% du coût de l'action : 18 520€).

* * * * *

VU l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales, relatif à la libre administration des collectivités territoriales,

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée,

VU la convention de coopération décentralisée entre les villes de Kaya et Châtellerault, renouvelée le 1er novembre 2009;

CONSIDERANT l'intérêt de mobiliser les capacités du lycée agricole de Thuré en faveur de la coopération Châtellerault Kaya;

CONSIDERANT la demande du lycée agricole Danielle Mathiron,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 400 € au Lycée Agricole Danielle Mathiron de Thuré

La dépense est imputée à la fonction Relations Internationales sur la ligne budgétaire de l'exercice 2010 – 048/6574/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 30 mars 2010

Publié en mairie le 29 mars 2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général adjoint des services

Philippe Turbault